



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 décembre 2009**

Délibération n° 2009-1173

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'Union régionale des SCOP (sociétés coopératives de production) pour son programme d'actions 2009-2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 4 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Christophe Geourjon

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, M. Rivalta, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lelièvre, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touleron, Turcas, Uhlich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Brachet), Mme Pédrini (pouvoir à M. Kabalo), MM. Barge (pouvoir à M. Calvel), Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Claisse (pouvoir à M. Jacques), Bernard R (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Mme Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. David G. (pouvoir à M. Pili), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), M. Giordano (pouvoir à M. Buna), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Havard (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Lebuhotel (pouvoir à M. Appell), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Elmalan), MM. Pillon (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Sturla), Terracher (pouvoir à M. Rivalta), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Touraine (pouvoir à M. Justet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Dumas, Genin, Gillet, Lévêque, Réale.

## **Séance publique du 17 décembre 2009**

### **Délibération n° 2009-1173**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'Union régionale des SCOP (sociétés coopératives de production) pour son programme d'actions 2009-2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Favoriser la création d'entreprise constitue un levier d'intervention significatif en matière de renouvellement du tissu économique local, de développement de l'emploi et d'affirmation du dynamisme de l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise développe Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, politique globale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises. La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Aujourd'hui, pour faire de Lyon une ville entrepreneuriale reconnue en Europe et sur la base des acquis obtenus depuis 2004, l'objectif principal est de maintenir et de développer sur l'ensemble de l'agglomération une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

Pour répondre à cette vision et donc aux enjeux qui y sont liés, l'ensemble des acteurs de l'agglomération intervenant en matière de création d'entreprise s'engagent par un travail important de professionnalisation et de mise en réseau pour consolider et garantir une offre de service de qualité et de proximité, pour assurer la pérennisation et le développement des jeunes entreprises créées (suivi post création) et pour accentuer le développement international de Lyon Ville de l'Entrepreneuriat porteur de rayonnement et de retombées économiques.

Dans le cadre de LVE, de plus en plus de projets de création relèvent de l'économie sociale et solidaire, soit par le statut juridique choisi, soit par le domaine d'activité privilégié. Ce champ est un outil d'innovation permettant de dynamiser la lutte pour l'emploi tout en défendant un fort ancrage territorial.

Les entreprises coopératives de la Communauté urbaine (et limitrophe) représentent aujourd'hui environ 70 structures pour environ 1 200 salariés, tous secteurs d'activité confondus, à la fois des secteurs économiques traditionnels (textile, bâtiment) comme des secteurs économiques en développement (tourisme, informatique, etc.).

#### *L'activité de l'Union régionale des SCOP*

L'Union régionale des SCOP (UR SCOP) est l'un des acteurs principaux de l'économie sociale et solidaire au niveau local. Elle fédère les coopératives de la région Rhône-Alpes. Elle a pour vocation de représenter ces entreprises et de favoriser leur développement en assurant la promotion des principes coopératifs.

L'Union régionale des SCOP accompagne les créateurs d'entreprises coopératives. Elle organise des séances d'accueil collectif, assure le montage du projet d'entreprise de manière individualisée et accompagne les créateurs dans le bouclage du plan de financement. Elle dispose par ailleurs d'outils financiers spécifiques et assure un suivi au cours des premières années de développement de l'entreprise.

*Bilan 2008*

En 2008, les consultants de l'UR SCOP ont reçu 65 projets de création sur la Communauté urbaine, et accompagné la création effective de 11 entreprises coopératives représentant 41 emplois.

Typologie des créations	2007		2008	
	Nombre	Emplois	Nombre	Emplois
ex nihilo	6	17	7	19
reprise	1	7	1	7
transmission (mutation)	1	2	1	5
transformation d'association	1	2	2	10
total	9	28	11	41

*Renforcement de son implication dans le réseau Lyon Ville de l'Entrepreneuriat.*

L'UR SCOP a obtenu le label LVE en juillet 2007. Elle intervient en appui de certains partenaires du réseau (Vouloir Entreprendre, chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Rhône développement initiatives) pour présenter les spécificités du statut coopératif.

L'UR SCOP est par ailleurs un membre actif du groupe de travail transmission-reprise et a fortement contribué à l'organisation du forum de sensibilisation des cédants en novembre 2007. En tant que membre, l'Union régionale des SCOP participe à plusieurs groupes de travail, s'est impliquée dans la démarche de professionnalisation du réseau et a affiché son appartenance au dispositif lors du dernier salon des entrepreneurs. L'Union régionale des SCOP est par ailleurs identifiée comme porte d'entrée du réseau sur la ville de Lyon. A ce titre, elle s'est engagée à accueillir, informer et orienter tous les porteurs de projet qu'elle reçoit.

*Programme 2009-2010*

L'objectif est d'accompagner la création et la reprise d'au moins 10 nouvelles coopératives sur la Communauté urbaine en 2009, représentant au moins 50 emplois à la création.

Pour professionnaliser l'accompagnement, les consultants se sont spécialisés :

- un consultant accompagne les projets de création ex nihilo sur la Communauté urbaine,
- une consultante intervient en transmission-reprise,
- une consultante intervient spécifiquement sur le montage des plans de financement.

Accompagnement sur les phases : étude et validation, financement, création, démarrage de l'entreprise.

Cet accompagnement est fait sur les porteurs de projet de création, transmission ou reprise d'entreprises en difficulté : volets économique, financier, organisation, stratégie, coopératif et juridique.

*Actions d'appui à l'accompagnement*

- mise en place des actions de promotion de l'entrepreneuriat sous forme coopérative.

De fortes actions de développement visant à la création d'entreprises nouvelles ont été engagées en 2007, et sont poursuivies sur 2009, avec une intervention par mois sur la Communauté urbaine auprès des structures d'accompagnement à la création pour présenter le statut SCOP (CCI, Chambre de métier, RDI, etc.),

- poursuite avec les outils existants : trois plaquettes : création, reprise et transmission, ainsi qu'un livret d'accueil, kakémonos sur les mêmes thématiques création, reprise et transmission.

Poursuite des actions de communication presse grand public et presse économique et participation au salon des entrepreneurs :

- pour faciliter la lisibilité de l'UR SCOP à l'extérieur, un consultant est référent création sur le territoire de la Communauté urbaine et un autre sur la reprise/transmission,

- participation régulière aux réunions des acteurs de la création et de la transmission dans le cadre du réseau LVE,

- rôle de portes d'entrée : accueil et réorientation des porteurs de projets sur la Communauté urbaine (première information).

Chaque mois, organisation de réunions collectives d'information pour les porteurs de projet pour présenter le processus de création d'entreprise et surtout les particularités du statut coopératif (chaque deuxième jeudi du mois de 9 h 30 à 12 h 30, livret d'accueil en annexe).

Intervention en université pour les étudiants en entrepreneuriat (trois fois par an sur la Communauté urbaine) et participation au jury Campus création (prix au nom de SCOP Entreprises),

- depuis novembre 2007, création et portage de Transméa, 1ère société de capital risque dédiée à la transmission d'entreprises aux salariés.

#### *Modalités de soutien de la Communauté urbaine et critères d'évaluation*

Afin de poursuivre les actions engagées et de pérenniser l'action de l'Union régionale des SCOP au sein du dispositif Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 25 000 €. Pour rappel en 2008, la participation financière de la Communauté urbaine pour l'action de l'UR SCOP était de 25 000 €.

#### *Budget prévisionnel 2009-2010*

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
orientation et accompagnement d'entreprises nouvelles	61 200 €	UR SCOP	137 050 €
accompagnement des coopératives existantes	50 850 €	Communauté urbaine	25 000 €
communication	50 000 €		
total	162 050 €	total	162 050 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € à l'Union régionale des SCOP pour son programme d'actions 2009-2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Union régionale des SCOP, définissant notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009-2010 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0757 selon l'échéancier suivant : 20 000 € en 2009 et 5 000 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2009.**